



Wettstein
Médiation

Evolution de la réflexion des tribunaux vaudois concernant les pratiques entourant les séparations

Irène Wettstein

Avocate et médiatrice

24.11.22

wettstein-mediation.ch

Profil

- Plus de 25 ans de pratique au barreau
- Formée en Modes Alternatifs de Résolution des Conflits (MARC)
 - Droit collaboratif
 - Médiation
- Domaines:
 - Droit de la famille
 - Droit du travail
 - Droit pénal
 - Droit commercial



Situations problématiques

- **Protection de l'enfant** (art. 307ss CC)

Placement, retrait autorité parentale, curatelle, etc.

- **Séparation**

Mesures protectrices de l'union conjugale : durée, domicile, garde, droit de visite, contributions d'entretien

- **Divorce**

+ autorité parentale, liquidation du régime matrimonial, partage LPP

Quelques chiffres

La majorité des procès civils sont des contentieux du droit de la famille

En 2021

- 36'000 mariages
- 17'000 divorces (42%)



Répartition des compétences (Vaud)

Loi d'application du Code civil suisse

- APEA (Juge/Justice de paix)
- Présidence du Tribunal d'arrondissement
- Tribunal d'arrondissement
- Cour d'appel civile
- Chambre des recours civile

... et encore les autorités pénales.



Guerre judiciaire

- Dépôt d'écritures pour initier la procédure
- Allégations contre l'autre
- Mesures judiciaires prises dans l'urgence
- Transmission du pouvoir des parents à l'avocat, au juge
- Enfant(s) instrumentalisé(s)



Constats



Effets



- Complexe
- Technique
- Long
- Coûteux
- Douloureux
- Peu/pas de place pour l'émotion

- **Violence** du système judiciaire
- Procédure **détournée de son but** : résout rarement le conflit, l'accroît et le prolonge
- **Enfants** en sont les **victimes**





Conciliation



Début de la procédure devant le juge

- Obligatoire
- Confidentielle
- Temps limité
- Peu de place aux émotions
- Porte sur les faits
- Cadre formel non sécurisant
- Mise sous pression

Si accord : économie de coûts, de temps et d'énergie

Médiation



Avant la procédure/recommandation du juge

- Facultative et "gratuité"
- Confidentielle
- Plus de temps
- Attention portée aux personnes
- Plus de place aux émotions
- Cadre plus sécurisant
- Moins de pression

Si accord : économie de coûts, de temps et d'énergie

Droit collaboratif

- Chaque partie est assistée par un avocat
- Travail en équipe
- Collaboration ouverte et constructive
- Transparence
- Confidentialité
- Cadre du processus fixé par contrat
- Retrait des avocats en cas d'échec du processus



Niveau national – Tribunal de la famille

- Concentration de la compétence
- Conciliation obligatoire
- Gratuité de la procédure de conciliation
- Assesseurs spécialisés en droit de la famille & formés dans le domaine de la thérapie familiale
- Inclusion possible de tiers dans le processus

→ *Postulat accepté (25.05.2022) et transmis à la Commission des affaires juridiques du Conseil national pour élaboration du projet légal*



Canton de Vaud – Justice de Paix

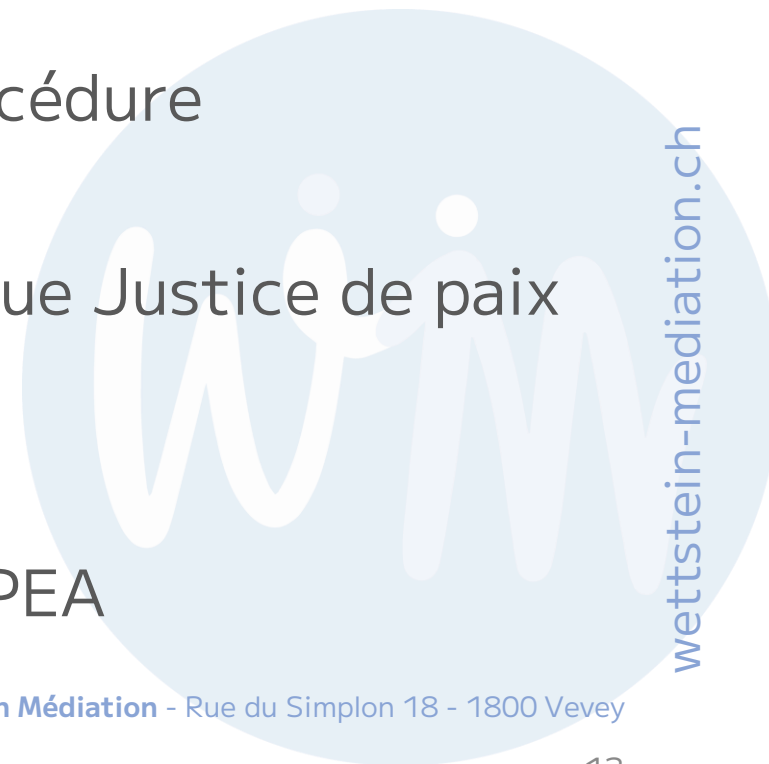
2022-2024

Buts

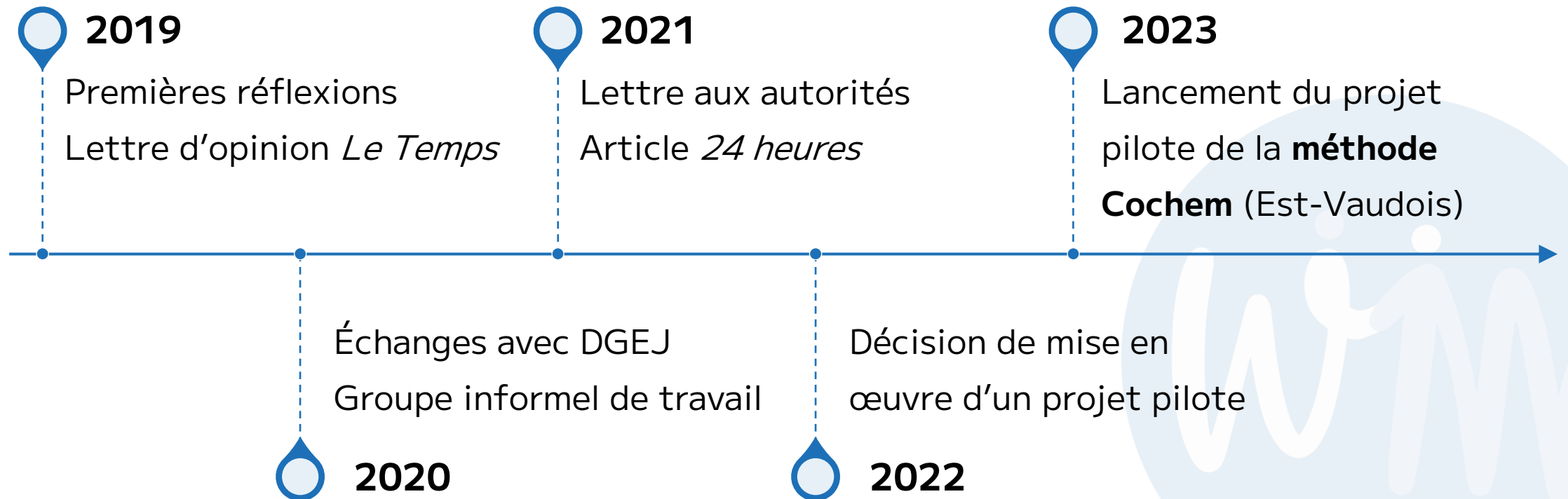
- Renforcer la protection de l'enfant
- Améliorer la participation de l'enfant à la procédure

Moyens

- Chambre de protection de l'enfant dans chaque Justice de paix
- Renforcement des effectifs des magistrats
- Audition systématique de l'enfant
- Interdisciplinarité dans la composition de l'APEA



Canton de Vaud – Tribunal d'arrondissement



Merci pour votre attention !

Ces diapositives sont disponibles sur wettstein-mediation.ch

Wettstein Médiation - Rue du Simplon 18 - 1800 Vevey

